

organismes chargés de l'immigration, des douanes, des transports et de la sécurité. De concert avec les intervenants de l'industrie, les initiatives EXPRES (Expéditions rapides et sécuritaires) facilitent le mouvement des marchandises à faible risque ayant fait l'objet d'une approbation préalable. Le programme NEXUS permet aux autorités canadiennes et américaines des douanes et de l'immigration de concentrer leur attention sur les voyageurs à risque élevé en permettant un passage rapide et des formalités simplifiées aux voyageurs fréquents préapprouvés. Les Équipes intégrées de la police des frontières du Canada et des États-Unis (EIPF), qui sont composées d'agents de police, d'immigration et de douanes, luttent contre la criminalité organisée transfrontalière et enquêtent sur les menaces terroristes. Un comité directeur binational chargé de réduire les risques liés à nos infrastructures essentielles a été formé pour étudier et superviser les activités transfrontalières reliées à l'énergie, aux télécommunications, aux transports, à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la défense. En décembre 2002, le Canada et les États-Unis se sont aussi entendus sur un programme de coopération bilatérale dans le domaine de la biosécurité.

**Promotion de la sécurité du Canada grâce à la coopération en matière de défense.** La Commission permanente mixte de défense (PJBD), qui a été créée en 1940, est une tribune bilatérale qui permet l'établissement de contacts militaires et diplomatiques essentiels aux paliers supérieurs. Un pilier solide de nos relations, le Commandement de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) est un commandement militaire binational formé en 1958 dans le but de surveiller et de défendre l'espace aérien de l'Amérique du Nord. En 2001, NORAD a été renouvelé pour une autre période de cinq ans. En décembre 2002, le Canada et les États-Unis ont annoncé la création, dans les locaux du NORAD, d'un groupe de planification binational chargé de renforcer nos capacités de réaction à des attaques et des menaces essentiellement maritimes, mais aussi terrestres, par des groupes terroristes ou d'autres et de faciliter le soutien militaire binational aux autorités civiles des deux pays qui en auraient besoin en cas de catastrophe ou d'une autre urgence majeure.

**Protection de notre environnement commun.** Instituée en vertu du *Traité des eaux limitrophes* de 1909, la Commission mixte internationale continue d'aider le Canada et les États-Unis à gérer et à protéger conjointement les ressources hydriques qu'ils partagent et à trouver des solutions à des problèmes environnementaux. Le Canada et les États-Unis ont annoncé le 6 janvier 2003 une nouvelle stratégie sur la qualité de l'air transfrontalier qui, en se basant sur l'*Accord canado-américain sur la qualité de l'air* de 1991, permettra de réaliser de nouveaux projets pilotes conjoints. En 2001, les deux pays ont créé un Groupe de travail sur la coopération en matière de changement climatique, dans le cadre duquel ils ont intensifié leur coopération sur l'atténuation des incidences des émissions de gaz à effet de serre ainsi que dans les domaines des sciences, de la mesure et des recherches sur différents secteurs clés, comme l'énergie, les transports, l'agriculture et l'utilisation des terres.

**Plus grande sensibilisation au Canada.** Dans le discours du Trône de 2002, le gouvernement a annoncé qu'il « augmentera sa présence consulaire pour accroître l'équité et la sécurité de notre commerce ainsi que pour créer une image de marque canadienne aux États-Unis ». Le *Budget*